

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil des gouverneurs – Vingt-septième session

Rome, 18-19 février 2004

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE MÉCANISME MONDIAL DE LA CONVENTION DES
NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION DANS LES PAYS
GRAVEMENT TOUCHÉS PAR LA SÉCHERESSE ET/OU LA DÉSERTIFICATION,
EN PARTICULIER EN AFRIQUE**

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	iii
I. INTRODUCTION	1
II. LE MÉCANISME MONDIAL MIS EN PERSPECTIVE: CONTEXTE ET APPROCHES	1
A. Évolution du contexte d'application de la CLD	1
B. La stratégie opérationnelle du Mécanisme mondial	2
C. Prochaines étapes	2
D. Contributions aux ressources financières du Mécanisme mondial	5
III. LE MÉCANISME MONDIAL EN ACTION: CRÉATION DE PARTENARIATS ET MOBILISATION DE RESSOURCES	5
A. S'acquitter des fonctions qui lui sont confiées	5
B. Appui à la programmation des interventions et cadres de partenariat	6
C. L'effet multiplicateur du Mécanisme mondial	8
D. Le système d'information financière sur la dégradation des sols	9
E. La stratégie de communication du Mécanisme mondial	10
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	11
A. Enseignements tirés de la participation du Mécanisme mondial à la mise en œuvre de la CLD	11
 ANNEXES	
I. AFRIQUE	13
II. ASIE ET PACIFIQUE	16
III. AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	18
IV. INFORMATIONS SUR LES DONATEURS	21

SIGLES ET ACRONYMES

ACDI	Agence canadienne de développement international
APD	Aide publique au développement
BAsD	Banque asiatique de développement
CEDEAO/CILSS	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest/Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans la zone du Sahel
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CF	Comité de facilitation
CLD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
COP	Conférence des Parties
CRIC	Comité d'examen de l'application de la Convention
DDC	Direction du développement et de la coopération (Suisse)
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FEP	Fonds d'élaboration des projets (du FEM)
FIELD	Système d'information financière sur la dégradation des sols
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GTZ	Office allemand de la coopération technique
IACD	Agence interaméricaine de coopération et de développement
ICARDA	Centre international de recherche agricole dans les zones arides
IGAD	Autorité intergouvernementale sur le développement
MM	Mécanisme mondial
OAC	Organisation à assise communautaire
OCDE/CAD	Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement
OEА	Organisation des États américains
ONG	Organisation non gouvernementale
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PAM	Programme alimentaire mondial
PAN	Programme d'action national
PAN-FRO	Programme d'action pour la région frontalière entre la République dominicaine et Haïti
PASR	Programme d'action sous-régional
PCEF	Programme communautaire d'échanges et de formation
PPS	Programme de petites subventions
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RIOD	Réseau international des ONG contre la désertification et la sécheresse
SADC	Communauté du développement de l'Afrique australe
SCOPE	Société pour la conservation et la protection de l'environnement
TPN	Réseaux de programmes thématiques
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
WWF	Fonds mondial pour la nature

I. INTRODUCTION

1. En octobre 1997, à l'occasion de la première session de la Conférence des Parties (COP.1) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD), le FIDA a été choisi pour héberger le Mécanisme mondial (MM) créé par la Convention. Le Mécanisme relève de la Conférence des Parties et a pour mission "d'encourager les actions conduisant à la mobilisation et à l'acheminement, au profit des pays en développement touchés Parties, de ressources financières importantes, notamment par le transfert de technologie, sous forme de dons et/ou à des conditions de faveur ou à d'autres conditions..." (article 21). Il a commencé à fonctionner en 1998 et a présenté chaque année des rapports au Conseil d'administration depuis décembre 1998 et au Conseil des gouverneurs depuis février 1999. Le présent rapport au Conseil d'administration, qui est le sixième, contient des informations générales sur la CLD et une description succincte de la stratégie opérationnelle et des alliances du MM. On y trouve aussi une vue d'ensemble de l'expérience acquise et des activités du MM en 2003 ainsi qu'un aperçu des résultats enregistrés jusqu'à présent dans l'établissement de partenariats et la mobilisation des ressources.

II. LE MÉCANISME MONDIAL MIS EN PERSPECTIVE: CONTEXTE ET APPROCHES

A. Évolution du contexte d'application de la CLD

2. L'orientation générale de la CLD face aux problèmes de dégradation des terres exige une démultiplication des sources et des canaux de financement. Le MM est chargé d'accroître l'efficacité et l'efficience des mécanismes existants de financement et de promouvoir des actions tendant à mobiliser des ressources financières, notamment pour le transfert de technologie. La mobilisation des ressources sur la base de programmes d'action est restée inférieure aux attentes, en raison, notamment, du déclin général de l'aide publique au développement (APD) au cours de la dernière décennie, conjugué à une diminution de la part de l'APD destinée à l'agriculture et à la gestion des ressources naturelles, d'une intégration insuffisante des objectifs de la CLD dans les stratégies et les processus de planification et de budgétisation des gouvernements et dans les stratégies de coopération des partenaires de développement ainsi qu'au fait que les Parties à la CLD ne comprennent pas suffisamment que la Convention porte essentiellement sur le développement plutôt que sur l'environnement. Comme le rôle du MM est d'être la charnière entre l'offre et la demande, entre les Parties à la Convention qui sont des pays en développement et celles qui sont des pays développés, ces facteurs ont sensiblement réduit son aptitude à s'acquitter de son mandat et il a mis au point des stratégies pour s'adapter à ces réalités.

3. Au cours des deux dernières années, plusieurs faits positifs sont intervenus qui devraient faciliter la mobilisation des ressources en faveur de la Convention. On citera la décision du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) d'ouvrir un nouveau guichet pour lutter contre la dégradation des terres et le déboisement, la reconnaissance par le Sommet mondial sur le développement durable des rôles complémentaires du FEM et du MM dans l'apport et la mobilisation des ressources, la reconnaissance par ce Sommet mondial qu'il est nécessaire d'augmenter les investissements de l'APD dans l'agriculture et le développement rural pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire et, en corollaire, la reconnaissance que la CLD est essentiellement une convention de développement qui peut contribuer à la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté, et, enfin, l'adoption du Consensus de Monterrey sur la nécessité de renverser la tendance au déclin de l'APD.

4. D'autres faits importants sont les deux évaluations du MM réalisées en 2003, l'une à la demande du Président de la COP.5 et l'autre sur l'initiative de la Banque mondiale. Ces évaluations, qui aboutissent à des conclusions similaires, ont été présentées à la COP.6 à La Havane (Cuba) du 25 août au 5 septembre. Il en ressort que le MM et la Convention ont dû travailler dans le contexte d'une APD en stagnation et d'un manque de conviction de la part des pays développés Parties dans l'application de la CLD. Ces évaluations concluent aussi que les activités du MM ont été centrées principalement

sur la demande, en aidant les pays en développement Parties à formuler leurs programmes d'action nationaux (PAN) et à les intégrer dans leurs stratégies globales de développement. Elles ont recommandé que le MM mette davantage l'accent sur l'offre, sur les activités qui conduiront plus directement à accroître les ressources financières disponibles pour la mise en œuvre de la CLD.

B. La stratégie opérationnelle du Mécanisme mondial

5. La stratégie opérationnelle du MM, telle que présentée à la COP.4, traduit le rôle premier du Mécanisme, qui est celui d'intermédiaire entre l'offre et la demande, et la nécessité d'une approche plurisectorielle et multisource dans l'application de la CLD. Ses principaux axes sont les suivants:

- encourager les gouvernements à voir dans la CLD un instrument de développement et dans le PAN un programme qu'il faut extraire de sa niche écologique pour l'intégrer aux processus de planification et de budgétisation, avec les plans nationaux de développement, les stratégies sectorielles (notamment celles qui concernent l'agriculture, la foresterie et le développement rural) et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP);
- encourager les pays développés Parties à voir la CLD sous le même angle et à en tenir compte dans leurs stratégies de coopération au développement et leurs négociations avec les partenaires de développement;
- forger des partenariats entre pays développés et pays en développement Parties sur la base de la reconnaissance mutuelle du rôle de la CLD et dans la recherche de l'interface entre les PAN et les cadres de coopération des partenaires de développement, et les cycles correspondants de planification;
- jouer sur l'effet de levier des ressources du MM (contributions volontaires) pour promouvoir les processus ci-dessus et donner un effet multiplicateur aux investissements;
- tirer parti du Comité de facilitation (CF) du MM et d'autres alliances stratégiques pour accroître le soutien aux pays en développement Parties, coordonner les efforts et bénéficier des synergies institutionnelles;
- mobiliser des sources de financement nouvelles et additionnelles en mettant l'accent sur le FEM (qui, à l'origine, n'avait pas de guichet pour la dégradation des terres et le déboisement), mais en s'adressant aussi à d'autres sources (comme la conversion de la dette et les échanges de carbone).

6. La stratégie du MM a été entérinée par la COP.6 qui a cependant aussi demandé au MM, conformément aux recommandations des deux rapports d'évaluation, de mettre l'accent sur l'offre de financement bilatéral et multilatéral et sur l'établissement de partenariats en vue de l'application de la Convention. Il ne faudrait pas négliger pour autant les activités relevant de la demande, qui doivent être réalisées en collaboration étroite avec les membres du CF.

C. Prochaines étapes

7. Comme suite aux deux rapports d'évaluation et aux recommandations de la COP.6, le MM a dressé, en collaborant de près avec le CF, un plan d'activités pour la période 2004-2006. Ce plan ne se borne pas aux activités et objectifs que doit atteindre le bureau du MM, mais invite les membres du CF à atteindre les objectifs fixés et à prendre des responsabilités en coopération avec le MM. Il prévoit en substance une collaboration plus étroite entre le MM et le FIDA ainsi qu'avec d'autres organisations du CF. La COP s'est félicitée des efforts conjoints des membres du CF qui ont pris part à l'élaboration du plan d'activités et de leur implication croissante dans les activités du MM.

8. Le plan d'activités retient un certain nombre d'activités et de produits qui centrent les travaux futurs du MM et du CF sur trois grands objectifs:

- mobiliser des ressources financières à l'appui de l'application de la CLD (préinvestissements);

- élargir la base de financement pour l'application de la CLD;
- développer le système d'information, les connaissances et la stratégie de communication du MM.

9. Un fait nouveau positif est intervenu récemment: le Mécanisme mondial a été invité à participer en qualité d'observateur au POVNET (Poverty Network) du groupe de travail sur l'agriculture de l'Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement (OCDE/CAD), qui prépare actuellement un document sur les approches les plus pertinentes dans le domaine de la réduction de la pauvreté rurale. La reconnaissance de la CLD à cet égard est importante dans la mesure où il est aujourd'hui possible d'établir un lien certain entre désertification/dégradation des terres et pauvreté rurale et de mieux faire connaître et comprendre la Convention aux décideurs des organismes de coopération pour le développement et/ou aux ministères dans les pays développés. Au fil du temps, cette reconnaissance facilitera les négociations à l'échelle nationale sur l'application de la CLD.

10. Pour réaliser ces objectifs, il faudra que le MM et les membres de son CF ainsi que toutes les Parties à la Convention coopèrent pleinement. L'expérience du MM enseigne qu'il faut que tous les acteurs, en particulier les partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement, s'engagent sans réserve si l'on veut que la Convention passe de la planification à l'action. Le plan d'activités représenté, à cet égard, une mesure concrète prise en conformité avec les dispositions de la "Déclaration sur les engagements à prendre pour renforcer le respect des obligations que confère la Convention" (Décision 8/COP.4), adoptée à Bonn (Allemagne) en 2000.

11. Le FIDA a déjà pris plusieurs dispositions pour donner suite aux recommandations de rapports d'évaluation. Pour consolider ses relations avec le MM, il met en place un groupe de pilotage responsable de tous les aspects de la collaboration entre le FIDA et le MM. En outre, les divisions compétentes du FIDA se réuniront régulièrement avec le personnel du MM pour examiner les projets et les programmes en cours qui relèvent du mandat de la CLD. Le FIDA s'efforcera aussi d'obtenir, en collaboration étroite avec le MM, que le plan d'activités convenu avec le CF soit réalisé avec efficacité.

12. Étant donné que le CF deviendra un forum plus synergique de consultation et de conseil et que les institutions qui en sont membres seront plus impliquées qu'auparavant dans la mise en œuvre de la CLD, le MM se consacrera à son travail essentiel qui est la constitution de partenariats et la mobilisation des ressources conformément aux objectifs du plan d'activités esquissés ci-dessus.

13. Un nombre limité d'organismes de coopération au développement soutiennent le MM par des contributions volontaires qui servent à faire progresser les processus d'intégration et de partenariats. Il convient d'élargir ce groupe à de nouveaux membres. Il convient par ailleurs d'étendre l'interaction avec ces organismes au niveau du siège aux divisions et départements chargés des stratégies nationales, de l'orientation générale et de la planification d'ensemble de la stratégie. Pour ce faire, il faut non seulement forger une base de soutien plus solide à la planification et à la réalisation des programmes d'action, mais aussi faire en sorte que ces contributions volontaires soient plus diversifiées et soient assurées d'un soutien à long terme. Le MM prévoit par ailleurs d'accroître sa capacité à instaurer et maintenir une interaction avec les organismes bilatéraux de coopération au développement. L'an prochain, il dialoguera plus intensément avec les groupes de travail pertinents de l'Union européenne et de l'OCDE/CAD et avec les organes pertinents de la communauté bilatérale qui se consacre à la coopération au développement.

14. L'une des fonctions importantes du MM est de mobiliser des ressources nouvelles et additionnelles en vue de la formulation et de la réalisation de programmes d'action. La décision 9/COP.3 recommande que le MM tienne compte des négociations intergouvernementales pertinentes,

afin de repérer les domaines qui pourraient bénéficier d'une aide financière en faveur de l'application de la CLD et les sources nouvelles d'une telle aide.

15. À cet égard, le MM, de concert avec les pays Parties et les organisations sous-régionales, s'est efforcé de définir avec les organismes membres du FEM les initiatives qui se prêteraient à un financement du FEM et a consulté les partenaires de développement au sujet d'un cofinancement. Comme il a été décidé de faire du FIDA un organe d'exécution du FEM, avec pour mission de s'intéresser spécialement à la dégradation de terres, le MM a travaillé avec le FIDA à la définition des composantes du FEM qui seraient insérées dans les projets du FIDA. On en trouve un exemple dans le Fonds d'élaboration des projets proposé en tant que composante du FEM dans le projet du FIDA concernant les provinces de Ningxia et Shanxi en Chine. Ce projet se rattache à son tour au PAN de la Chine, qui est centré sur la Chine occidentale et fait partie du plan de développement de la Chine pour cette région. En outre, le FIDA et le MM aident le Gouvernement brésilien à formuler une composante du FEM dans le projet de développement durable à l'intention des colonies issues de la réforme agraire dans la zone semi-aride de la région du Nord-Est, financé par le Fonds. Le MM apporte aussi un soutien technique et financier à un projet complet en Argentine – Gestion durable des écosystèmes arides et semi-arides pour lutter contre la désertification en Patagonie – dans le cadre du programme opérationnel 15 relatif à la gestion durable des terres. D'autres exemples sont donnés dans les annexes concernant les différentes régions.

16. Suite à la décision de l'Assemblée du FEM de faire de la dégradation des terres un nouveau centre d'intérêt du FEM, le MM redoublera d'efforts pour constituer une réserve de projets destinés au nouveau programme opérationnel en recourant aux procédures des agents d'exécution, le cas échéant, et en s'employant avec eux à mobiliser le cofinancement requis. Le FEM reconnaît pleinement le rôle joué par le MM dans la mobilisation d'un cofinancement en faveur de composantes de projets qu'il appuie.

17. Le MM a suivi l'évolution des questions relatives à la séquestration du carbone et a cherché à savoir comment la CLD pourrait mettre à profit le commerce du carbone. Les entretiens récents entre le MM et le FIDA et la Banque mondiale ont ouvert de nouvelles perspectives quant à la mobilisation de ressources additionnelles pour la CLD par le commerce du carbone, spécialement dans le cadre du fonds pour le biocarbone placé sous l'égide de la Banque mondiale. Cette initiative va également dans le sens des recommandations de l'évaluation externe commandée par la Banque mondiale, qui fait remarquer que le commerce du carbone peut être une source de financement pour l'application de la CLD.

18. Le MM poursuivra son inventaire des fondations privées, des organisations non gouvernementales (ONG) internationales, des entités du secteur privé et des cadres décentralisés de coopération au développement en tant que partenaires et sources possibles de fonds pour la CLD. Il cherche à trouver l'interface entre la Convention et les stratégies et domaines d'intérêt prioritaires de ces organismes, pour définir les possibilités de soutien de leur part aux activités et projets relevant des PAN dans des pays Parties et sous-régions choisis. Les résultats de ce travail seront diffusés dans le monde entier par le système d'information financière sur la dégradation des sols (FIELD) du MM.

19. Comme suite aux recommandations de l'évaluation externe et au fait que les membres du CF seront désormais impliqués davantage dans les travaux du MM, celui-ci redoublera d'efforts pour mobiliser des ressources nouvelles et additionnelles et, s'il en a les moyens, il recrutera une personne à cette fin.

20. Le MM a déjà pris des dispositions du côté de l'offre en faisant intervenir le secteur privé en Afrique du Sud, en Chine et au Kenya et en continuant à mobiliser des ressources par la coopération décentralisée en France et en Italie. Il collabore d'autre part avec la Banque mondiale pour mobiliser

des ressources par le financement du carbone et il étudie la possibilité d'élargir cette activité en collaboration avec le FIDA et la Banque mondiale.

D. Contributions aux ressources financières du Mécanisme mondial

21. Le budget de base du MM pour 2003 s'élevait à environ 1,8 million de USD, selon le montant des contributions approuvées par la COP.5. Les recettes au titre du budget de base sont déposées dans le premier compte du MM qui sert à financer les dépenses administratives et les dépenses de fonctionnement associées aux tâches ordinaires du personnel de base. Le MM a bénéficié aussi de contributions volontaires de la part d'institutions multilatérales (FIDA et Banque mondiale) et de sources bilatérales. Il répartit ces contributions volontaires entre son deuxième et son troisième comptes à l'aide desquels il peut fournir le financement à effet catalyseur mentionné plus haut, selon la formule du plan d'activités et en collaboration avec les membres du CF.

22. Le budget de base approuvé par la COP.6 pour l'exercice biennal 2004-2005 s'élève à 3,7 millions de USD. Bien qu'il soit en progression d'environ 5% par rapport au budget de base de l'exercice biennal 2002-2003 (3,5 millions de USD), ce budget est inférieur d'environ 1,2 million de USD par an au budget demandé. Pour remplir son mandat, le MM devra donc mobiliser des contributions volontaires supplémentaires.

23. L'annexe IV indique les contributions de chaque donateur aux deuxième et troisième comptes jusqu'en septembre 2003, soit environ 13,2 millions de USD. Les recettes totales de 1999 à avril 2003 (annonces de contributions et accords signés) s'élèvent à environ 6,4 millions de USD pour le deuxième compte et à 6,8 millions de USD pour le troisième compte. Le FIDA a fourni 38,4% du montant total des deux comptes (8,6% du deuxième compte et 66,5% du troisième compte). Avant la clôture de l'exercice budgétaire 2003, 13% des fonds du deuxième compte ont été dépensés ou engagés pour couvrir les dépenses administratives du bureau du MM, le solde de 87% servant à financer l'élaboration et la réalisation du programme d'action. Tous les fonds du troisième compte financent l'application de la CLD, à raison de 49% pour l'Afrique, de 19% pour l'Asie et de 23% pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le solde de 9% a été alloué aux initiatives mondiales comme le projet d'évaluation de la dégradation des terres dans les terres arides.

III. LE MÉCANISME MONDIAL EN ACTION: CRÉATION DE PARTENARIATS ET MOBILISATION DE RESSOURCES

A. S'acquitter des fonctions qui lui sont confiées

24. Les quatre fonctions connexes du MM, que lui a confiées la COP (Décision 24/COP.1), sont les suivantes:

- i) recueillir et diffuser l'information;
- ii) fournir sur demande analyses et conseils;
- iii) encourager la coopération et la coordination;
- iv) mobiliser et orienter les ressources.

25. Étant donné que les questions dont traite la CLD se rapportent à plusieurs domaines, pour faire coïncider l'offre et la demande de ressources disponibles en vue de l'application de la CLD, il faut souvent entreprendre une action relevant de plusieurs des fonctions susmentionnées. Par conséquent, pour éviter les répétitions ou une présentation anecdotique dans l'exposé de l'exercice des fonctions ci-dessus par le MM, la présente section traitera des sujets suivants:

- i) le soutien à la programmation de l'action et à la promotion de partenariats aux niveaux national et sous-régional;
- ii) l'effet multiplicateur du MM;

- iii) le système FIELD;
- iv) la stratégie de communication du MM.

B. Appui à la programmation des interventions et cadres de partenariat

26. À la date de rédaction du présent rapport, le MM avait reçu, directement ou indirectement, quelque 100 demandes de soutien à des PAN et à des programmes d'action sous-régionaux (PASR) émanant d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique latine et des Caraïbes. Les annexes régionales donnent des exemples concrets des résultats obtenus par le MM en donnant suite à certaines de ces demandes. Le MM se conforme à sa stratégie opérationnelle, décrite plus haut, pour apporter son soutien, de sorte qu'il se fonde sur l'interaction nécessaire entre l'offre et la demande émanant des pays Parties à la CLD. Avant de négocier un financement, il faut dresser les programmes d'action et définir les besoins et les possibilités d'investissements. L'expérience enseigne que, pour être efficace, il faut autant que possible poursuivre parallèlement deux processus, à savoir intégrer la CLD et les programmes d'action aux cadres de planification aussi bien des gouvernements que des organismes de coopération au développement et, sur cette base, rechercher les partenaires de financement. Pour soutenir l'élaboration des PAN et des PASR, le MM a donc mis au point une méthode plus systématique pour forger des partenariats financiers. Afin d'obtenir un engagement financier en faveur des programmes d'action du côté de la demande comme du côté de l'offre, il fait appel aux pays en développement Parties, non seulement par l'intermédiaire de leurs ministères servant de centres de liaison mais aussi par la voie des ministères et départements de la planification et des finances, d'une part, et de l'autre aux partenaires de développement, par la voie de leurs organismes de coopération au développement. Il a adopté une méthode similaire et coopéré avec de nombreux autres partenaires, notamment:

- le CF composé du FIDA, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale, en tant que membres fondateurs, auxquels se sont joints par la suite le Secrétariat de la CLD, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Secrétariat du FEM, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement (BASD) et la Banque interaméricaine de développement;
- les organismes bilatéraux et leurs organes de coordination pertinents, comme l'Union européenne et l'OCDE/CAD;
- les organisations sous-régionales dont le mandat et/ou les activités se rapportent à la CLD;
- les institutions de recherche et universitaires, en particulier les institutions du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), et
- les ONG.

27. L'expérience montre qu'il faut instaurer et renforcer la coopération avec les partenaires. À sa réunion d'avril 2003, le CF a élaboré le plan d'activités du MM, qui fixe la marche à suivre pour procéder de manière plus unifiée dans l'exercice des fonctions confiées au MM. Comme suite aux trois réunions tenues par le CF en marge de la COP.6, le MM définit aussi actuellement des initiatives de coopération avec les membres du CF à l'échelle nationale et à l'échelle régionale. La collaboration se resserre également avec le Secrétariat de la CLD et une réunion de travail doit se tenir à la fin de l'année pour définir le programme conjoint de 2004 suite aux décisions prises à la COP.6. Il convient par ailleurs de nouer des liens plus solides avec les institutions bilatérales afin de renforcer leur soutien à la CLD.

28. Le plan d'action de l'initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) fait fréquemment mention de la CLD ainsi que des liens existant entre désertification/dégradation des terres et pauvreté, ce qui démontre que le rôle de la Convention dans la lutte contre la pauvreté est pleinement reconnu. Le NEPAD met largement l'accent sur le renforcement des capacités et le développement institutionnel, soulignant le rôle que joue les institutions africaines dans l'application du plan d'action susmentionné. L'approche du MM consistant

à travailler avec les organisations régionales en Afrique et par leur intermédiaire s'inscrit donc parfaitement dans le droit fil du NEPAD; cet état de fait devrait militer fortement pour un renforcement de l'appui politique en faveur de la Convention en Afrique et en faciliter ainsi l'application.

29. S'agissant du renforcement des partenariats aux niveaux national et sous-régional, le MM aide à établir des structures sous-régionales de soutien, en travaillant avec les organisations intergouvernementales pertinentes: la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) en Afrique australe, l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD) en Afrique orientale, et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest/le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans la zone du Sahel (CEDEAO/CILSS) en Afrique occidentale. En Asie centrale, le MM collabore également avec le Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA) à un projet financé selon une formule de partage des coûts avec le FIDA, et il planifie un partenariat analogue dans la région de la Mésio-Amérique avec le Système d'intégration d'Amérique centrale.

30. Le MM collabore avec les instituts de recherche, particulièrement ceux du GCRAI, pour encourager les contributions scientifiques à l'application de la CLD. En collaboration avec le FIDA, il a participé à la formulation d'un ambitieux programme concernant l'agriculture, la pauvreté et la lutte contre la désertification, mené sous l'égide d'un groupe d'instituts membres du GCRAI – l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides, l'ICARDA et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.

31. La CLD sait que la société civile (les ONG et les organisations à assise communautaire (OAC)) joue un rôle important dans l'application de la Convention. En fin de compte, la lutte contre la désertification et la dégradation des terres dépend de la façon dont les agriculteurs, les bergers et les autres utilisateurs des ressources naturelles gèrent leurs terres. C'est pourquoi les savoirs traditionnels et les techniques appropriées mises au point au niveau local joueront toujours un rôle important dans la lutte contre la dégradation des terres. Dans le droit fil de son mandat, le MM aide la société civile par son Programme communautaire d'échanges et de formation (PCEF) qui a été élaboré conjointement par le MM et le Réseau international des ONG contre la désertification (RIOD). Par le biais de projets communautaires d'échanges et de formation, ce programme vise à faciliter la contribution de la société civile à la réalisation des PAN et des PASR en:

- recensant les savoirs et techniques indigènes pertinents pour lutter contre la dégradation des terres et la désertification;
- diffusant les pratiques et techniques éprouvées en vue d'accroître l'aptitude des communautés à faire face aux facteurs limitatifs et à exploiter les possibilités que leur offrent la gestion des ressources naturelles et des moyens d'existence différents;
- renforçant les capacités des partenaires de la société civile à fournir un soutien technique aux communautés confrontées à la dégradation des terres et à la pauvreté.

32. Le MM a adopté le PCEF en 2000 et a approuvé à ce jour 16 projets à ce titre et en a trois autres en préparation pour une valeur totale de 478 436 USD. Il a obtenu un cofinancement de la Banque mondiale, du PNUE et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ainsi que des ONG participantes. Selon des évaluations indépendantes, les dons du PCEF ont joué un rôle déterminant dans la consolidation des activités des ONG dans les zones arides et les ont aidées à mobiliser des ressources additionnelles pour l'application de la CLD. Lors de la COP.6, le MM, en partenariat avec le RIOD, la Banque mondiale et le Programme de petites subventions (PPS) du FEM, a organisé en marge de la Conférence la présentation des résultats du programme. Lors de cette réunion, qui a attiré plus d'une centaine de participants, les représentants de la société civile et les partenaires de développement ont réaffirmé leur vif intérêt pour le PCEF, dans lequel ils voient un moyen d'inciter systématiquement les communautés locales à soutenir l'application de la CLD.

33. Les membres du CF étudient maintenant la possibilité pour le PPS de se charger des aspects opérationnels, de sorte que le MM se concentrerait sur la mobilisation des fonds. C'est d'autant plus opportun que la dégradation des terres est devenue un centre d'intérêt du FEM. La communauté des ONG aurait donc beaucoup à gagner à s'engager dans une coopération formelle avec le MM et le PPS. Le MM explorera toutes les possibilités d'instaurer des partenariats similaires avec d'autres organisations qui ont des programmes de soutien aux ONG. Le premier partenaire du PCEF était la Banque mondiale, qui a élaboré ce programme dans le cadre de son soutien aux ONG.

34. Comme suite aux recommandations de la COP.3, le MM, en collaboration avec le Secrétariat, a organisé des ateliers régionaux et sous-régionaux sur les méthodes de mobilisations des ressources. Quatre de ces ateliers se sont tenus en Afrique (deux pour l'Afrique orientale et australe, un pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et un pour l'Afrique du Nord), avec un fort soutien du Centre de mise en valeur des terres arides du PNUD. En outre, un atelier a été organisé pour l'Asie et un autre pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Ces ateliers ont aidé à dégager une vision commune de la ligne à suivre pour réaliser une intégration constante de ces préoccupations et constituer des partenariats en inscrivant les questions de désertification et de dégradation des terres dans les plans et budgets gouvernementaux ainsi que dans les cadres de coopération entre partenaires de développement. Ce processus a également servi de base à: i) l'élaboration de cadres de partenariats pour lutter contre la dégradation des terres et la pauvreté et pour mobiliser des ressources en faveur de l'exécution des PAN; ii) la création de structures sous-régionales de soutien; et iii) l'établissement d'une coopération structurée avec les organisations sous-régionales de l'Afrique subsaharienne. En Afrique australe, en particulier, la formulation de projets de gestion transfrontière des cours d'eau dans le cadre du PASR est le résultat immédiat de ces ateliers. Des projets analogues sont en cours d'élaboration en Afrique orientale.

C. L'effet multiplicateur du Mécanisme mondial

35. L'effet multiplicateur renvoie au pouvoir catalyseur des investissements du MM sur la mobilisation des ressources. En particulier, le MM investit ses propres ressources pour faire progresser l'intégration de ces questions et la constitution de partenariats. Les montants ainsi investis servent donc à financer des accords entre les organisations et les gouvernements donateurs et bénéficiaires, ce qui confère un effet multiplicateur considérable à l'APD et à d'autres formes de financement. Cet effet ne désigne pas seulement l'injection des ressources catalytiques du MM pour produire un accroissement quantifiable du volume des investissements, mais aussi l'effet boule de neige qualitatif qui, sans pouvoir être chiffré, est tout aussi important. L'appui du MM a contribué dans certains pays à:

- renforcer la sensibilisation, la mobilisation et la coordination entre les diverses parties prenantes;
- donner une vision plus cohérente des problèmes dont traite la CLD et des mesures concrètes à prendre;
- améliorer la visibilité des PAN, leurs liens avec les cadres pertinents et les possibilités de financement qu'ils autorisent;
- reconnaître le rôle essentiel joué par le MM dans l'instauration de partenariats et la mobilisation des ressources.

36. Il est difficile d'évaluer séparément l'impact des différents facteurs influant sur l'environnement complexe dans lequel les décideurs nationaux examinent les options en matière de politiques et d'investissements. L'expérience du développement rural et de la gestion des ressources naturelles montre aussi que toute décision initiale d'affecter des ressources au PAN ne garantit pas forcément la réussite de son exécution. Néanmoins, l'effet multiplicateur est un concept de plus en plus utile au MM pour mesurer son impact sur la mobilisation des ressources. Bien entendu, l'impact de ses interventions varie d'une situation à l'autre, en fonction des perspectives de pouvoir tiré parti de partenariats stratégiques.

37. Les processus d'intégration et de constitution de partenariats commencent à produire des résultats concrets sous forme d'investissements consacrés aux PAN par les gouvernements et par les donateurs. En Tunisie, grâce à un investissement du MM, une aide de 24 millions de USD a été négociée avec des donateurs bilatéraux tels que les Gouvernements allemand, français, italien et suisse, et des donateurs multilatéraux dont le PNUD et le Secrétariat du FEM. Un autre exemple est donné par la collaboration MM/FAO avec les Gouvernements de la République dominicaine et de Haïti pour remédier à la dégradation des terres dans la zone frontalière. Lors d'une réunion entre les deux pays tenue en mai dernier avec les donateurs, l'Organisation des États américains (OEA) a approuvé une aide de 540 000 USD à cette fin, l'ACDI apportant environ 60 000 USD. Ces exemples de l'effet multiplicateur des interventions du MM sont examinés, avec d'autres, dans les annexes du présent rapport qui traitent des différentes régions.

D. Le système d'information financière sur la dégradation des sols

38. Pour s'acquitter de ses fonctions de "collecte et diffusion de l'information" conformément aux dispositions de la Convention et en particulier aux décisions 24/COP.1, 25/COP.1 et 9/COP.3, le MM a créé le moteur de recherche FIELD, qui possède une série d'inventaires des ressources financières, des besoins financiers et des flux d'investissements ayant trait à la lutte contre la désertification. Ces inventaires sont disponibles sur le site Internet (<http://www.field.gm-unccd.org>) et sur CD-ROM.

39. La quatrième version actualisée de FIELD, publiée en août 2003 pour la COP.6, contient plus de 6 000 fichiers avec renvois croisés, dont plus de 1 800 documents, rapports et publications concernant l'application de la CLD, et des milliers de connexions à des sites et sources d'information externes. Ces informations portent sur six continents, 187 pays et plus de 800 profils d'organisations.

40. Par le système FIELD, le MM produit des analyses financières qui génèrent des connaissances particulièrement utiles pour la mobilisation des ressources. Ces analyses aident à faire concorder l'offre et la demande pour financer l'application de la CLD, et sont utilisées dans le cadre des fonctions de courtier et de conseiller que le MM exerce au niveau national comme à celui de la prise de décisions (par exemple dans les réunions avec les membres du CF, les organismes bilatéraux et multilatéraux de développement et l'OCDE).

41. À l'aide des informations recueillies jusqu'à présent par le système FIELD, le MM a réalisé en 2003 la première étude complète des ressources investies dans le monde entier au cours de la période 1996-2001 dans les activités liées à la désertification. Il a constaté que les aides reçues ont atteint chaque année en moyenne environ 4,6 milliards de USD. Sur ce montant, environ 3,3 milliards de USD (72% du total) ont été financés par des sources multilatérales et 1 milliard de USD (22%) par des sources bilatérales. Selon les renseignements disponibles, seul un faible pourcentage de l'aide pertinente semble provenir des fondations, des ONG, des institutions de recherches et universitaires et du secteur privé.

42. En ce qui concerne la contribution du Fonds à la CLD, il ressort d'une analyse préliminaire du portefeuille de projets que le FIDA a investi en moyenne quelque 115 millions de USD par an au cours de la période 1996-2002 dans 90 projets dont une composante au moins concerne la lutte contre la désertification dans les terres arides. Ces projets représentent un investissement total de plus de 2 milliards de USD, y compris le cofinancement.

43. S'il convient de confirmer les résultats de l'étude susmentionnée au moyen d'une analyse plus approfondie des portefeuilles de projets de toutes les organisations concernées, ils offrent néanmoins une base de référence qui pourra servir à mesurer les tendances futures des investissements dans la CLD. À cet égard, le MM s'est trouvé devant une difficulté majeure du fait que les informations pertinentes sont souvent hétérogènes, incomplètes et difficiles à vérifier. Près du tiers des projets pertinents inclus dans les rapports nationaux présentés à la COP ou dans les publications officielles

des organismes de développement ne contiennent pas de données financières de base. Une autre difficulté tient à l'usage de présentations, définitions et classifications différentes à des fins statistiques similaires. Afin d'obtenir une plus grande uniformité entre les statistiques sur l'aide à la CLD fournies par le système FIELD et celles des bases de données de l'OCDE/CAD, le MM a participé en juin 2003 à une réunion de travail OCDE/CAD sur les statistiques. Elle a abouti à une initiative conjointe MM-CAD tendant à promouvoir l'harmonisation des comptes rendus et à élargir la collaboration entre les centres de liaison de la CLD et les correspondants statistiques de l'OCDE dans tous les pays membres du CAD.

44. La COP.6 a reconnu la nécessité de poursuivre les travaux ci-dessus et a demandé au MM de continuer à recueillir et diffuser des informations sur les possibilités de financement et les modalités d'accès à ces fonds ainsi que sur les expériences réussies et les meilleures pratiques en matière de mobilisation des ressources afin de renforcer la coopération, notamment la coopération Sud-Sud, et de promouvoir l'échange de données d'expérience entre les pays Parties touchés par la sécheresse et la désertification (Décision 1/COP.6).

45. Cette sixième Conférence a eu pour autre résultat important d'approuver le plan d'activités du CF pour 2003-2006. Comme l'indique la section C de la deuxième partie, l'un des trois principaux objectifs de ce plan est de développer le système d'information, les connaissances et la stratégie de communication du MM. Pour ce faire, les membres du CF et le MM se sont engagés, entre autres choses, à intégrer systématiquement le système FIELD aux autres bases de données pertinentes des membres du CF (comme Development Gateway), et à développer les moyens d'analyse, les liens opérationnels et l'équipement conjoint de communication aux fins de mobilisation des ressources.

46. À cet égard, le système FIELD servira à faciliter l'accès aux données, informations et connaissances pertinentes ainsi qu'à leur mise en commun et leur transfert. Il aidera à faire connaître les ressources requises et celles qui sont disponibles pour l'application de la CLD. Il servira aussi à suivre les ressources effectivement investies dans l'application de la Convention et à favoriser le dialogue et la coopération entre les parties prenantes.

E. La stratégie de communication du Mécanisme mondial

47. L'expérience montre que les départements et ministères chargés de la planification du développement et de l'attribution des maigres ressources financières (ressources nationales et ressources provenant de la coopération au développement) sont souvent réticents à investir dans la gestion des terres arides car ils y voient un faible retour sur investissement. Pour corriger cette perception, le MM s'emploie avec ses partenaires à générer des informations qui montrent qu'il est rentable, sur le plan socioéconomique, d'investir dans la mise en valeur des terres arides. On a adopté, pour ce faire, une quadruple approche interorganisations consistant à: i) recueillir les exemples de réussite; ii) évaluer le coût de la dégradation des terres et le retour sur investissement; iii) encourager les partenariats autour du projet d'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides; et iv) examiner les expériences pertinentes en vue d'élaborer des directives opérationnelles au sujet des incitations à une gestion durable des ressources naturelles.

48. La collaboration dans cette voie est déjà engagée avec la Banque mondiale et les constatations préliminaires montrent que la dégradation des terres coûte en général entre 3% et 5% du produit intérieur brut (PIB) agricole d'un pays en développement, soit entre 1% et 3% de son PIB global, alors que les investissements nécessaires pour enrayer cette dégradation sont généralement moins élevés. On voit donc qu'il est économiquement rentable d'investir dans la lutte contre la dégradation des terres. On peut trouver un grand nombre de bons exemples de ce qu'il convient de faire pour enrayer cette dégradation et le MM a l'intention d'élargir ce travail pour se forger de solides arguments économiques en faveur de la CLD. Les principaux groupes cibles seront les ministres des finances des

pays en développement et les agents responsables des stratégies pertinentes et de l'attribution des ressources dans les organismes de coopération au développement.

49. Les messages ainsi rédigés s'ajouteront aux informations sur le rôle du MM et de ses partenaires dans le soutien à l'application de la CLD et sur les résultats obtenus jusqu'ici. En liaison avec l'établissement d'un plan d'activités du MM, il a été convenu que les membres compétents du CF seront principalement responsables de la poursuite des études requises avec le MM et qu'avec d'autres membres du CF ils nourriront les débats sur la façon de faire progresser cette étude. En outre, ils inséreront des informations sur la dégradation des terres dans leurs propres communications.

50. Le MM joindra évidemment des informations sur les aspects économiques de la dégradation des terres à ses propres communications afin de faciliter les partenariats et la mobilisation des ressources. Il travaillera aussi en collaboration étroite avec le FIDA et d'autres organisations membres du CF pour les diffuser.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Enseignements tirés de la participation du Mécanisme mondial à la mise en œuvre de la CLD

51. La formulation de programmes d'action (PAN et PASR) a suscité dans un grand nombre de pays et sous-régions de longs et laborieux processus de participation. Le soutien financier à ces processus a toutefois été fréquemment inférieur à ce qui avait été prévu à l'origine. Les principales raisons en sont qu'il a été difficile, tant du côté de la demande que de l'offre, d'ancrer les PAN dans les cadres stratégiques nationaux pertinents (par exemple les DSRP) et de faire en sorte que les cycles de programmation des partenaires de développement reflètent explicitement les priorités des PAN. Ces difficultés à "intégrer" la CLD, c'est-à-dire à l'extraire de sa niche écologique, traduisent les obstacles auxquels se heurtent les pays Parties tant développés qu'en développement et les organismes multilatéraux.

52. Dans divers pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, le MM a utilisé ses ressources catalytiques pour constituer des partenariats en faveur des processus liés à la CLD et a obtenu des résultats encourageants. Certains résultats positifs intérimaires des interventions du MM, tels qu'ils sont apparus dans les délibérations du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC.1) à sa première réunion en novembre 2002, peuvent se résumer comme suit:

- amélioration de la visibilité des PAN et des liens avec les cadres pertinents, notamment les plans nationaux et les stratégies sectorielles, et des possibilités de financement correspondantes;
- reconnaissance du MM en tant qu'acteur clé dans la formation de partenariats et la mobilisation des ressources, aux côtés des partenaires bilatéraux et multilatéraux;
- demande croissante, par les pays en développement Parties, de divers services du MM, dépassant ce qu'il peut faire avec ses ressources limitées dans le cadre de son budget de base et des contributions volontaires;
- reconnaissance, par les pays développés Parties, de la pertinence des interventions du MM, comme l'indiquent les déclarations des pays membres de l'OCDE lors de la première réunion du CRIC.

53. La démarche suivie par le MM pour mobiliser des ressources en faveur de la réalisation des programmes d'action de la CLD a, elle aussi, recueilli l'approbation générale et le soutien des participants à la COP.6. La communauté des donateurs s'est félicitée du travail du MM, tout comme la plupart des pays en développement Parties. Par les décisions approuvées à cette sixième Conférence, les Parties ont chargé le MM de nombreuses activités et responsabilités nouvelles relatives à la mobilisation et à l'orientation des ressources financières en faveur de l'application de la CLD,

notamment l'intégration, le renforcement des capacités et le transfert de technologie aux pays en développement Parties touchés par la sécheresse et la désertification.

54. Certains faits nouveaux permettent au MM d'établir un ordre de priorité plus clair pour ses interventions en centrant davantage ses efforts sur son mandat tout en ménageant la souplesse voulue dans sa stratégie opérationnelle. Il s'agit des faits suivants:

- un engagement plus fort des membres du CF, comme il en avait été décidé lors de la dixième session du Comité présidée par la Banque mondiale (avril 2003) et lors des trois réunions du CF tenues en marge de la COP.6;
- la décision de confier au FEM, au titre du nouveau guichet sur la dégradation des terres, le soin d'appuyer les activités de renforcement des capacités ayant trait à la CLD. La pression sur les ressources catalytiques du MM s'en trouvera allégée et celles-ci pourront être utilisées de plus en plus pour établir de nouveaux partenariats financiers ou renforcer les plates-formes de coordination existantes qui, à leur tour, serviront à mobiliser des ressources additionnelles, y compris le cofinancement par le FEM;
- l'engagement renouvelé des pays membres de l'OCDE de resserrer leur collaboration avec le MM au niveau national et au niveau du siège.

ANNEXE I

AFRIQUE

Afrique du Nord

1. Le MM a soutenu l'élaboration et l'exécution des PAN en Algérie, au Maroc et en Tunisie, ainsi que d'un PASR dans l'Union du Maghreb arabe. Un soutien financier catalytique d'environ 590 000 USD a été apporté en réponse à des demandes. Le soutien et les activités du MM ont été réalisés en collaboration étroite avec ses principaux partenaires comme les OAC, le Secrétariat de la CLD, le Centre de mise en valeur des terres arides, l'Office allemand de la coopération technique (GTZ), le FIDA, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), le PNUD et la Banque mondiale.
2. En Tunisie, un grand progrès a été obtenu par l'intégration du PAN dans le dixième plan quinquennal de développement socioéconomique et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Avec le soutien du MM, le Gouvernement tunisien élabore des projets prioritaires émanant du PAN au coût total d'environ 33,67 millions de USD. Sur ce montant, le gouvernement a alloué 18,60 millions de USD prélevés sur ses ressources nationales. En outre, le MM a mobilisé en faveur des activités de la CLD et de la gestion des ressources naturelles 400 millions de USD (23%) de plus dans le dixième plan socioéconomique que dans le neuvième. L'investissement catalytique du MM s'est élevé à 80 000 USD. Dans le cadre des partenariats constitués avec l'aide du MM, les donateurs (notamment l'Allemagne, la France, l'Italie, la Suisse, le PNUD et le Secrétariat du FEM) ont négocié des investissements d'environ 24 millions de USD en faveur du PAN. Le MM continuera d'unir ses efforts à ceux des partenaires précités et d'autres partenaires pour mobiliser des ressources additionnelles en contrepartie de l'allocation budgétaire du Gouvernement tunisien.
3. Le soutien du MM en Tunisie peut aussi s'exprimer en termes qualitatifs: la dégradation des terres est devenue une priorité nationale au lieu d'être une considération sectorielle d'un intérêt limité; la nécessité d'une approche pluridisciplinaire et intégrée dans l'application de la CLD a été reconnue; la valeur ajoutée du PAN est largement acceptée dans de nombreux secteurs de l'administration; l'intégration du PAN au dixième plan socioéconomique lui assure un financement national, indépendamment de la restructuration institutionnelle; les méthodes participatives deviennent institutionnalisées et les mécanismes d'échange d'informations et de consultation entre donateurs se renforcent.
4. Au Maroc, le soutien financier et technique du MM a contribué à confirmer l'intérêt du PAN en 2000. Après les efforts conjoints du PNUD, les questions de désertification ont été inscrites en priorité dans l'UNDAF. Un forum national sur la constitution de partenariats et la mobilisation des ressources s'est tenu en 2003 avec les partenaires nationaux et internationaux afin d'accorder les projets prioritaires du PAN avec la politique des donateurs et les cadres de programmation.
5. En Algérie, avec le soutien du MM à la formulation du PAN, on a réalisé des études sur le rôle des ONG dans l'application de la CLD et sur les synergies possibles entre accords multilatéraux sur l'environnement. L'étude la plus récente a débouché en 2003 sur un atelier consacré aux synergies entre les conventions de Rio. Il a réuni les centres de liaison de la CLD en Jamahiriya arabe libyenne, au Mali, au Maroc, en Mauritanie, au Niger et en Tunisie.
6. Une contribution de 10 000 USD du MM et la mobilisation de 50 000 USD auprès du GTZ ont facilité l'élaboration d'un projet conjoint MM/GTZ/OSS sur l'emploi de la télédétection pour le suivi et la gestion des ressources en eau, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles possibilités pour le transfert de technologie.
7. Dans le cadre du soutien du MM à l'Initiative africaine concernant la terre et l'eau, une sous-composante du programme conjoint FEM/Banque mondiale/PNUD/PNUD est en préparation afin d'aider les communautés d'Algérie, du Maroc et de Tunisie à gérer plus efficacement leurs

ANNEXE I

ressources en terres et en eau. La Banque mondiale fournira 75 000 USD par l'intermédiaire du MM pour aider l'OSS à dessiner le cadre du projet et à l'harmoniser avec les PAN et le PASR de l'Union du Maghreb arabe.

Afrique de l'ouest et du centre

8. En Afrique de l'Ouest et du Centre, le MM a orienté principalement son soutien vers l'Afrique de l'Ouest, à la demande des pays Parties. Il appuie le PAN de sept pays de la région (Burkina Faso, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad), soit une augmentation sensible par rapport à la COP.5. Au total, 1,8 million de USD a été attribué aux divers pays pour financer l'exécution des PAN et du PASR.

9. En Afrique du Centre, le MM a commencé à apporter son soutien au début de 2003 à la demande des États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Un atelier a été organisé en collaboration avec le Secrétariat de la CLD à la fin de juin 2003 pour fournir un appui technique aux gouvernements et aux organisations sous-régionales dans la formulation des PAN/PASR afin d'assurer leur achèvement d'ici 2005 conformément aux décisions de la COP.5.

10. En outre, suite à des demandes spécifiques, le MM aide à formuler le PAN de la République démocratique du Congo et à établir un cadre de partenariat national pour la mobilisation des ressources au Tchad.

11. Au niveau sous-régional, le MM a attribué 213 000 USD à un atelier sous-régional organisé au Sénégal en 2002 en collaboration avec le Secrétariat de la CLD, la CEDEAO/CILSS, la CEMAC et le Gouvernement sénégalais sur les méthodes de partenariat et de mobilisation des ressources. Il a abouti principalement à un accord visant à créer un fonds sous-régional pour aider les pays et les ONG à planifier et exécuter les PAN et le PASR. Le MM a alloué 350 000 USD à la création de ce fonds.

12. En Afrique de l'Ouest, l'effet multiplicateur des interventions du MM se perçoit dans le PASR. Un don de facilitation du MM de 100 000 USD, combiné à d'autres formes d'assistance technique et financière du PNUE/FEM, de la FAO, du FIDA et de la Banque mondiale, a abouti à un don de planification du FEM de 350 000 USD en faveur du Programme d'action stratégique pour la gestion intégrée du Fouta Djallon. On espère que ce programme débouchera sur un don du FEM d'environ 10 millions de USD. De même, un don de planification du FEM de 350 000 USD en faveur de l'initiative Niger/Nigéria sur la gestion coordonnée des ressources naturelles dans les zones transfrontières a été suivi d'une demande de financement de 12 millions de USD adressée au FEM pour un futur projet. Le MM a été désigné comme facilitateur pour la mobilisation des ressources en faveur de ces activités de planification, qui aboutiront à: i) un cadre stratégique global comprenant des accords de partenariat et des programmes d'investissement dans les hautes terres du Fouta Djallon de plus de 75 millions de USD, et ii) un portefeuille d'investissements de plus de 400 millions de USD pour l'initiative Niger/Nigéria, comprenant des programmes et projets appuyés par des partenaires bilatéraux/multilatéraux et par le secteur privé.

Afrique orientale et australe

13. En Afrique orientale et australe, le MM a apporté 350 000 USD au système sous-régional de soutien de la SADC, ce qui a mobilisé un financement additionnel de plus de 600 000 USD auprès d'autres partenaires, dont la Banque mondiale et le GTZ. L'essentiel de ce montant est destiné à être investi dans l'Initiative africaine concernant la terre et l'eau (voir le paragraphe 7). La structure de soutien sous-régionale de l'IGAD, qui a bénéficié, elle aussi, d'un don du MM de 350 000 USD, devrait produire une réserve analogue de projets d'investissement pour la gestion des écosystèmes transfrontières.

ANNEXE I

14. En collaboration avec le Secrétariat de la CLD, le MM organise des consultations de donateurs pour cinq pays membres de l'IGAD et de la SADC (Afrique du Sud, Éthiopie, Kenya, Ouganda et Zambie) dans le but de mobiliser des ressources auprès des partenaires de développement et du secteur privé en faveur de programmes et projets de la CLD. Le MM a fourni environ 300 000 USD à cette fin, ce qui devrait permettre d'intégrer les PAN dans le DSRP et de mobiliser des fonds bilatéraux dans les pays concernés. Le MM continue de collaborer avec les institutions membres du GCRAI, à savoir l'Institut international de recherche sur le bétail et l'Institut international de gestion de l'eau, afin de soutenir la réalisation du PAN en Éthiopie. Il en est résulté deux propositions d'investissement de plus de 3 millions de USD pour le bassin du lac Tana en Éthiopie. On compte que le Programme pour l'alimentation, l'eau et l'environnement du GCRAI apportera un financement d'environ 2 millions de USD. Le MM étudie la possibilité de relier l'IGAD, le PASR et les PAN à l'Initiative pour le bassin du Nil en vue d'étendre les investissements à l'application de la CLD dans cette sous-région. Suite à la décision 5/COP.3, le MM travaille avec l'Afrique du Sud et le Kenya à l'élaboration de stratégies pour mobiliser des ressources auprès du secteur privé. Ce secteur fournit actuellement à des communautés du Kenya 20 millions de USD par an en faveur d'activités de développement. Le MM oriente 5% de ce montant (environ 1 million de USD) par an vers la CLD. Il fera des calculs analogues pour l'Afrique du Sud.

15. Par le biais du PCEF, le MM a soutenu les activités des ONG et des OAC relatives à la CLD, spécialement dans la sous-région de la SADC. Ce soutien a permis au centre de liaison SADC/RIOD et à des ONG choisies d'améliorer leurs capacités à formuler des propositions de mise en œuvre dans le cadre des PAN et du PASR. Un atelier organisé par le MM/Globe-Southern Africa avec la participation de représentants du parlement et des organisations de la société civile s'est traduit par la publication de directives sur la façon de promulguer des lois nationales pour faciliter l'application de la CLD.

16. Le MM a apporté environ 1,6 million de USD à ces deux sous-régions. Cette contribution a débouché sur la formulation de propositions d'investissements d'environ 700 millions de USD

ANNEXE II

ASIE ET PACIFIQUE

1. Le MM a fourni environ 1,7 million de USD en faveur des PAN, des PASR et des programmes d'action régionaux de 28 pays Parties de la région Asie et Pacifique. Par leur effet catalytique, ces ressources ont généré un cofinancement ou des engagements financiers d'environ 13,3 millions de USD. Le MM a collaboré avec les pays Parties, le Secrétariat de la CLD et les partenaires donateurs à l'établissement de partenariats et à l'orientation des fonds vers l'application de la CLD.
2. En Asie occidentale, le MM a soutenu l'élaboration du Programme d'action sous-régional pour l'Asie occidentale (WASRAP) et a mobilisé 350 000 USD auprès du Fonds de l'OPEP. Pour compléter ce programme, il a élaboré en partenariat avec la Banque mondiale le Programme de promotion de l'agriculture pluviale en Asie occidentale et en Afrique du Nord. Sur le coût total de ce programme d'environ 5,5 millions de USD, quelque 800 000 USD ont été mobilisés auprès du Fonds de l'OPEP, de l'Iran et des Émirats arabes unis.
3. En Asie centrale, le MM a été le fer de lance d'un accord de partenariat stratégique entre la BASD (par son Initiative régionale d'assistance technique 5941), l'ACDI, le GTZ (par son projet CLD), la Direction suisse du développement et de la coopération, l'ICARDA et, plus récemment, le FIDA. Ce partenariat a abouti à un investissement de 900 000 USD de la GTZ/CLD pour des projets pilotes et à l'élaboration d'un projet de gestion des parcours au Kirghizistan (d'environ 200 000 USD au total), soumis à l'examen de l'ACDI.
4. Au Kazakhstan, les ressources catalytiques du MM ont permis au gouvernement d'obtenir en collaboration avec la Banque mondiale, un don du Guichet B du FEP/FEM de 350 000 USD en vue de l'élaboration d'un projet de gestion des terres arides pour remédier à la dégradation des terres dans l'oblast de Karaganda. Le MM a également fourni des ressources additionnelles pour financer la formulation d'une composante de séquestration du carbone dans ce projet. En juin 2003, la Banque mondiale/FEM ont approuvé un don de 5,27 millions de USD sur le coût total du projet qui est de 9,7 millions de USD. Le MM apportera un maximum de 100 000 USD et négocie un cofinancement auprès d'autres partenaires intéressés.
5. Le MM collabore avec l'Administration des forêts domaniales de Chine dans le cadre de la constitution de partenariats et de la mobilisation des ressources en faveur de la réalisation du PAN en Chine. En réponse à des demandes spécifiques de l'Administration des forêts en sa qualité de centre de liaison de la CLD, et en collaboration étroite avec le Secrétariat de la CLD, le MM a fourni un soutien technique aux processus consultatifs, a financé les réunions de consultation entre parties prenantes, a fourni un financement sous forme de don pour des activités pilotes et a poursuivi un dialogue constructif avec les partenaires de développement sur les causes profondes et les symptômes de la désertification en Chine. Grâce à cela, le MM a été reconnu comme un "contribuant essentiel" à l'établissement d'un cadre de 1,45 milliard de USD à l'appui de la mise en œuvre de la CLD en Chine, comme indiqué dans le PAN. Ce partenariat FEM/Chine est placé sous l'égide de la BASD avec un financement de la Banque mondiale, du FIDA, du PNUD et d'autres.
6. Suite aux demandes émanant des pays Parties et du Secrétariat de la CLD, le MM a fourni des ressources pour l'élaboration et/ou la réalisation des PAN au Cambodge, en Inde, en Indonésie, au Népal, au Sri Lanka et au Viet Nam. Par l'intermédiaire du Secrétariat de la CLD, il a aussi fourni des ressources pour la formulation d'un PAN dans les pays suivants: Bangladesh, Fidji, Îles Salomon, Myanmar, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Thaïlande et Tuvalu.
7. Le MM a apporté également son soutien à l'Iran pour la mise au point finale de son PAN. Les modifications qui y sont actuellement incorporées visent à tenir compte des questions d'intégration et des faits nouveaux intervenus à l'échelle mondiale en matière d'environnement.

ANNEXE II

8. Au Pakistan, le MM a aidé la Société pour la conservation et la protection de l'environnement (SCOPE-Pakistan) à formuler une proposition tendant à inclure les communautés de la zone tampon dans une initiative du Fonds mondial pour la nature (WWF) visant à créer une zone protégée dans la région de Tharparker. Avec l'aide du PNUD, une proposition conjointe SCOPE/WWF a été soumise au Secrétariat du FEM afin d'obtenir un don pour l'élaboration du projet et elle est actuellement à l'étude. Le MM a aussi fourni des ressources au SCOPE en faveur d'activités à réaliser dans le cadre du MM/PCEF à titre de préinvestissement pour le projet FEM. Avec le soutien du MM, un Centre de ressources sur la lutte contre la sécheresse et la désertification a été créé en vue d'améliorer la capacité des communautés touchées, de fournir une formation en agroforesterie, d'établir une pépinière, d'organiser des échanges entre communautés et de forger des partenariats locaux.

9. Dans le cadre du Programme de coopération élargie FIDA/ONG, le MM collabore avec Youth for Action, SCOPE-Pakistan et le Partenariat Asie du Sud-Népal à la mise au point d'un projet visant à donner aux agricultrices le pouvoir de prendre des décisions en matière de gestion des ressources naturelles.

10. Au niveau régional, le MM a soutenu les réseaux régionaux de programmes thématiques (TPN) en Asie concernant le suivi et l'évaluation de la désertification (TPN 1), l'agroforesterie et la conservation des sols (TPN 2), la gestion des parcours et la stabilisation des dunes de sable (TPN 3), la gestion des ressources en eau (TPN 4) et, plus récemment, le renforcement des capacités pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse (TPN 5).

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

1. Depuis 2000, 19 pays de la région Amérique latine et Caraïbes ont bénéficié du soutien du MM. Les pays ci-après élaborent actuellement un PAN ou l'ont déjà fait: Antigua-et-Barbuda, Barbade, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Panama, Uruguay et Venezuela. En Argentine, en Bolivie, à Cuba, au Guatemala et au Mexique, les PAN sont en cours d'exécution.
2. Au Brésil, on a cherché à obtenir des ressources nouvelles en complément de l'APD classique par le canal du FEM. Le FIDA et le MM ont collaboré pour aider le Brésil à mettre au point une composante du FEM liée à un projet financé par le FIDA dans le nord-est du Brésil. Il en est résulté une note au titre du Guichet B du FEP/FEM portant sur la demande d'un don de planification de 300 000 USD. Cette proposition a été inscrite dans la filière du FEM en octobre 2003. L'initiative du FEM coûtera environ 6 millions de USD, alors que le coût global du projet sera de 56 millions de USD. Le MM a mobilisé 61 000 USD de fonds catalytiques pour cette proposition. Il a réuni un forum de multiples parties prenantes comprenant des représentants des administrations fédérales et locales, de la société civile, du secteur privé, de l'Union européenne, du Département du développement international (Royaume-Uni), de la FAO et de l'Agence française de coopération. Un financement complémentaire d'environ 10,5 millions de USD a été dégagé par le forum.
3. Dans le cadre de sa contribution au partenariat avec le FIDA à l'appui de l'application de la CLD au Mexique, le MM a fourni un soutien financier catalytique pour cerner les possibilités d'investissement par l'apport de services environnementaux pour inciter à lutter contre la dégradation des terres. Cette initiative complète par certains aspects le projet de renforcement du plan national d'aménagement des microbassins versants proposé par le FIDA. Elle a contribué à élargir la portée du portefeuille en traitant de questions qui présentent des avantages pour l'environnement mondial dans le cadre de la CLD et elle se prête de toute évidence à la reproduction dans d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes.
4. En collaboration avec le Centre d'investissement de la FAO, le MM a lancé le processus qui a conduit au Programme d'action pour la région frontalière entre la République dominicaine et Haïti (PAN-FRO), qui servira aussi à élaborer le PAN des deux pays. Ce programme vise à résoudre les problèmes liés à la dégradation des terres et à la sécheresse, et leurs liens avec la pauvreté et le développement rural durable, en recourant à une approche partant de la base qui tient compte des réalités locales. Afin d'établir une plate-forme de négociation avec de multiples participants pour coordonner PAN-FRO dans la République dominicaine, on a créé un groupe de travail interinstitutions composé de neuf ministères, de groupes de la société civile, du MM, du GTZ et du PNUD. Un processus similaire est engagé actuellement en Haïti avec un soutien additionnel de l'ACDI.
5. Le MM a joué un rôle de catalyseur dans la recherche des sources de financement en République dominicaine et en Haïti (Hispaniola) et a renforcé la capacité des deux pays à mettre à profit les sources de financement possibles. On en trouve un exemple dans l'approbation par l'Agence interaméricaine de coopération et de développement (IACD) de l'OEA de deux propositions de projets d'un montant total de 536 000 USD en faveur de l'application de la CLD en Hispaniola.
6. Dans la sous-région du Gran Chaco Americano, le MM aide actuellement les Gouvernements argentin, bolivien et paraguayen à établir un PASR. Une évaluation du cadre institutionnel régional a conduit à la formulation d'une proposition au titre du Guichet A du FEP/FEM en collaboration avec le PNUD. En outre, le MM a trouvé d'autres sources de financement, notamment 359 000 USD provenant de l'IACD pour la gestion intégrée et le développement durable en vue de réduire la dégradation sociale, économique et environnementale dans le Gran Chaco.

ANNEXE III

7. Un PASR est en cours d'élaboration pour la sous-région Puna Americana où le MM a établi une alliance stratégique avec le PNUD pour la phase d'exécution du PASR. Dans ses activités de mobilisation de fonds, le MM a contribué à la formulation d'une proposition soumise au Fonds italien d'affectation spéciale de la FAO pour la composante développement durable de Puna Americana dans le programme d'information et de sécurité alimentaire, d'un montant de 2,9 millions de USD.

8. En Méso-Amérique, le MM a apporté 200 000 USD pour la promotion de partenariats avec les parties prenantes au développement rural afin de définir les besoins, priorités et possibilités d'investissement. Le MM a forgé des partenariats avec le Système d'intégration de l'Amérique centrale pour fournir un soutien technique aux pays de la sous-région. Il collabore également avec le GTZ/CLD et le Secrétariat de la CLD à l'élaboration d'un programme sous-régional de coopération pour réaliser le PAN en Amérique centrale et pour cerner les éléments qui pourraient étoffer un PASR.

9. Dans les Caraïbes anglophones, le MM a affecté 150 000 USD au soutien à l'application de la CLD par l'élaboration et la réalisation d'un PAN. Dans un contexte sous-régional, cela devrait permettre de mobiliser des ressources additionnelles en recherchant les liens entre la CLD et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi qu'avec les initiatives concernant la gestion des ressources en eau et l'atténuation de la vulnérabilité de l'environnement. À cet égard, et dans le cadre du dixième anniversaire de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement tenue à la Barbade en 1994 (Barbade + 10) et de ses liens avec la CLD, le MM consolide ses partenariats avec le PNUE, l'OEA et d'autres partenaires pour mobiliser des ressources en faveur de ces petits États.

10. Au titre de l'Initiative du Millénaire pour l'allègement de la dette, le Gouvernement italien et les trois organismes des Nations Unies basés à Rome (FAO, FIDA et Programme alimentaire mondial (PAM)) ont choisi le Pérou comme pays réunissant les conditions requises pour bénéficier de la conversion de sa dette. À la suite de contacts étroits entre le MM et le centre de liaison péruvien de la CLD, une proposition de projet a été soumise pour près de 800 000 USD. Dans le cadre de l'exécution du PAN au Pérou, le MM – en partenariat avec le centre de liaison de la CLD, le GTZ et le Secrétariat de la CLD – met au point un cadre de partenariat financier national pour faciliter la mobilisation de ressources dans ce pays. Il explore aussi d'autres possibilités de financement en faveur de la gestion transfrontière des ressources dans les zones prioritaires de la CLD dans le contexte du plan de développement Pérou-Équateur.

11. Dans le cadre du PCEF, le MM soutient dix projets dans sept pays, en coordination avec les centres de liaison de la CLD et d'autres partenaires. Son soutien catalytique a permis de mobiliser plus de 1 million de USD.

12. En collaboration avec le bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le MM appuie la réalisation du projet d'harmonisation des politiques publiques. À ce titre, le Mexique a adopté une loi fédérale sur le développement rural durable qui comprend un dispositif national de lutte contre la désertification. Le MM et le PNUE collaborent à l'élargissement de la portée géographique du projet pour y inclure d'autres pays de la région.

13. Le bureau régional du PNUE et le bureau de la FAO à Cuba ont collaboré avec le MM à l'exécution de la première phase de l'Initiative Sud-Sud de renforcement des capacités qui englobe Cuba, Haïti et la République dominicaine. Cette initiative dispense une formation aux approches méthodologiques de l'élaboration et de l'exécution du PAN. Sa seconde phase sera réalisée sous peu avec le soutien du GTZ et d'autres et complétera les initiatives PAN-FRO en cours.

14. Conformément aux principes du Comité de la science et de la technologie, le MM, en collaboration avec le Secrétariat de la CLD, a fourni un soutien financier aux initiatives se rapportant à l'élaboration d'un programme régional sur les seuils et indicateurs de la désertification qui a abouti à

ANNEXE III

des ateliers sous-régionaux en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Dans ce contexte, le MM a encouragé la collaboration Sud-Sud et Nord-Nord au sujet des seuils et indicateurs, en particulier avec l'Union européenne, l'Italie et le Programme régional d'action de la Méditerranée pour la lutte contre la désertification.

15. Compte tenu du programme opérationnel du FEM récemment approuvé pour la gestion durable des terres, le MM consolide les partenariats avec les agents d'exécution pertinents du FEM. Des négociations sont en cours avec le PNUD et le PNUE au sujet de l'élaboration d'une approche systématique dans la recherche des possibilités qui pourraient s'ouvrir au FEM dans la région. Dans le cas du PNUD, des possibilités concrètes sont à l'étude en Hispaniola, et une initiative conjointe PNUD/FIDA est envisagée pour le Mexique, le Nicaragua et le Venezuela.

16. Sous l'égide d'une initiative de la COP.6 – un engagement mutuel des Gouvernements de l'Union européenne et des pays en développement Parties touchés de renforcer le rôle de la CLD dans le développement rural durable – des accords de partenariat ont été signés à l'appui de la réalisation du PAN au Pérou et de l'initiative transfrontière en République dominicaine.

a
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

ANNEXE IV

INFORMATIONS SUR LES DONATEURS (en USD) 2 ^e et 3 ^e comptes du Mécanisme mondial sur la base des accords signés et des fonds reçus							
	DONATEUR	1999	2000	2001	2002	2003	TOTAUX PARTIELS
	CANADA			31 950	59 986	50 988	
					22 069	16 431	1/
					37 868		
					130 973		350 265
	DANEMARK			100 000			100 000
	FINLANDE			150 739	353 567		504 306
	ALLEMAGNE						100 000
	ITALIE				150 758		150 758
	PAYS-BAS				112 454	118 969	1/
	NORVÈGE		95 655	236 529	250 810	423 787	1 006 781
	PORTUGAL	100 000					100 000
	SUÈDE		527 535		319 289	364 601	1 332 596
	SUISSE	64 329	71 461	74 905	75 758	75 758	435 045
	FADES 3/			52 085			52 085
	FIDA			50 000			
				250 000	250 000		550 000
	BISD 4/	12 000		20 000			32 000
	OPEP 5/			40 000			
				350 000		300 000	2/
	ÉTATS-UNIS (CHC) 6/			79 600	103 500		183 100
	BANQUE MONDIALE		250 000	50 000	250 000		
				25 000			575 000
	TOTAL PARTIEL	176 329	944 651	1 510 808	2 117 032	1 350 534	6 393 359
Troisième compte	DANEMARK			250 000			250 000
	CRDI 7/				11 523		11 523
	FIDA	2 500 000		1 000 000	1 000 000		4 500 000
	BANQUE MONDIALE		1 000 000		1 000 000		2 000 000
	TOTAL PARTIEL	2 500 000	1 000 000	1 250 000	2 011 523		6 761 523
	TOTAL	2 676 329	1 944 651	2 760 808	4 128 555	1 350 534	

1/ Pour les fonds non encore reçus, l'équivalent en USD a été calculé sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'accord. Le montant de l'équivalent en USD sera modifié lors de la réception des fonds.

2/ En attendant la réception de l'accord après autorisation du Bureau du Contrôleur du FIDA.

3/ Fonds arabe pour le développement économique et social.

4/ Banque islamique de développement.

5/ Organisation des pays exportateurs de pétrole.

6/ Congressional Hunger Center.

7/ Centre de recherches pour le développement international.